

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2022

---

ADOPTION - (N° 4897)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° 117

présenté par  
Mme Lorho

-----

### ARTICLE 2

I. – À la première phrase de l’alinéa 39, après les deux occurrences du mot :

« couple »

insérer le mot :

« marié ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, après le mot :

« couple »

insérer le mot :

« marié ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le mariage assure à l'enfant adopté un cadre sécurisé. Il faut donc réserver l'adoption aux couples mariés.